

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le  
lundi 3 mai 2021, à 19 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire  
Monsieur Martin ST-LAURENT

Monsieur Danny BOUCHARD,  
Madame Cindy VIGNOLA,  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Shannon POWER.  
Monsieur Bernard DUPONT,  
Monsieur Daniel BERGERON.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude Gagné,  
directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;  
PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2.- Résolution pour autoriser l'achat de 11 maisons à la compagnie  
Cegerco;  
PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3.- Résolution – fermeture de la séance.

**S21-05-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

**S21-05-02**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE 11 MAISONS À LA  
COMPAGNIE CEGERCO**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont connaît une pénurie de logements et que  
l'annonce récente de travaux d'expansion et de nouveaux projets miniers  
accentuera cette pénurie à court et moyen termes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont est propriétaire de trente-quatre unités  
résidentielles et que toutes ses unités sont occupées par ses employés ou par des  
organismes communautaires et de loisirs;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont est fréquemment sollicitée par des organismes communautaires et entreprises de services de proximité (alimentation, garderie, etc.) afin d'aider à l'hébergement de travailleurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont désire réorienter la gestion de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT que l'hébergement de tous ces travailleurs est essentiel au développement de la qualité de vie de tous les Fermontois et à l'attractivité de la communauté pour l'accueil de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT que l'entreprise CEGERCO de Chicoutimi a récemment décidé de vendre onze (11) résidences sises sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont souhaite acquérir ces résidences pour pouvoir y loger, dans un premier temps, ses employés municipaux, des employés de la MRC de Caniapiscau, des employés d'organismes communautaires et entreprises de services de proximité (alimentation, garderie, etc.);

CONSIDÉRANT qu'une telle transaction est autorisée par l'article 29.4 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19;

CONSIDÉRANT qu'une telle acquisition contribuera positivement et durablement à solutionner la pénurie de logements pour la Ville de Fermont et les organismes mentionnés à la présente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a signifié à l'entreprise CEGERCO, le 14 avril et le 28 avril 2021, son intérêt à se porter acquéreur desdites résidences;

CONSIDÉRANT l'offre de vente de ces onze (11) immeubles pour un montant de 3 960 000 \$ de l'entreprise CEGERCO reçue le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'une telle opportunité de transaction immobilière est peu fréquente à Fermont et que l'alternative de construire des logements neufs représenterait une dépense estimée à 5 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'achat des maisons ne freinera pas la promotion et les démarches actuellement en cours pour la construction d'un immeuble de résidences pour la communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont dispose des crédits suffisants pour conclure la transaction immobilière mentionnée à la présente;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ACQUÉRIR les immeubles résidentiels portant les numéros civiques 4, 8, 20, 36, 37, 40, 41, 45, 48, 49 et 52 rue des Mélèzes de l'entreprise CEGERCO pour un montant de 3 960 000 \$ plus taxes et aux conditions énoncées à l'offre d'achat déposée par la Ville de Fermont le 28 avril 2021;

DE MANDATER Me Mélanie Boulay, notaire, pour compléter la présente transaction immobilière et préparer l'acte de cession et documents afférents;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Martin St-Laurent, maire, et madame Marie Philippe Couture, greffière, ou monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE

**S21-05-03**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE